

Club France American Staffordshire Terrier

(Club de race affilié auprès de la Société Centrale Canine)

Exposition Régionale d'Élevage



le 15 juillet 2023 à OUISTREHAM (14)



Agria 
Assurance pour Animaux



En partenariat avec



LE MOT DU DÉLÉGUÉ

Tout d'abord, merci à tous d'avoir répondu présents et en nombre pour cette régionale faite dans la précipitation ; nous avons fait du mieux que nous pouvions dans le temps imparti et rien n'aurait été possible sans l'aide des membres du comité qui nous ont aiguillé tout au long de cette période.

Merci au club Canin de Ouistreham Riva Bella de nous avoir cédé leur magnifique lieu le temps d'un week-end.

Un grand merci aux sponsors nationaux qui, comme à l'accoutumé, ont répondu présent et ont été réactifs.

Merci également à tous nos sponsors régionaux, cette régionale est sublimée par votre présence.

Merci à l'Association Canine Territoriale de Basse Normandie qui nous permet de coupler cette régionale avec le CACS de Maltot, afin de maximiser les inscriptions.

Merci à notre présidente, Madame Froelich d'avoir bien voulu juger cette régionale malgré l'urgence.

Votre bonheur sera notre motivation pour l'éventuelle prochaine fois.

Je vous souhaite à tous et à toutes de passer une agréable journée, dans la bonne humeur et dans le respect des lieux qui nous ont gracieusement été prêtés.

Guillaume, votre délégué

PROGRAMME

8h00 ouverture des portes
9h00 petit déjeuner offert par le club
10h00 début des jugements
12h00 pause déjeuner + confirmation / TAN / séance photo payante
13h45 reprise des jugements, BOB / podium / tombola

REMISE DES RECOMPENSES APRES LE BOB

RESPONSABLE BIEN-ETRE ANIMAL : Lucie COUPPEY

RÉCOMPENSES FAST NORMANDIE

SPONSORS NATIONAUX

Wips - statue BOB/BOS/Best vétérinaire / jeune / puppy faite par Cristina Alexandrescu

Agria - lots pour chaque meilleur

Compagnie des croquettes

BIS	1 grande coupe ou grand flot + 1 Ibero Natural Medium Adult 12kg + 1 Ibero Natural Dental m/l
RBIS	1 moyenne coupe ou petit flot + 1 Ibero Natural Medium Adult 12kg + 1 Ibero Natural Dental m/l
Meilleur baby	1 petite coupe + 1 Ibero Natural Medium Junior 3kg + 1 Ibero Natural Dental s/m
Meilleur puppy	1 petite coupe + 1 Ibero Natural Medium Junior 3kg + 1 Ibero Natural Dental s/m
Meilleur jeune	1 petite coupe + 1 Ibero Natural Medium Adult 3kg + 1 Ibero Natural dental m/l

Meilleur classe travail	1 petite coupe + 1 Ibero Natural Medium Adult 3kg +1 Ibero Natural dental m/l
Meilleur champion	1 petite coupe + 1 Ibero Natural Medium Adult 3kg + 1 Ibero Natural dental m/l
Meilleur vétéran	1 petite coupe + 1 Ibero Natural Medium Adult 3kg + Ibero Natural dental m/l
CACC Mâle	1 coupe moyenne
CACC Femelle	1 coupe moyenne

Crbr Normandie

- 1 laisse d'exposition pour chaque meilleur, Flot biothane pour chaque meilleur + flot biothane meilleure tête / meilleur mouvement / meilleur tempérament
- 1 bouteille de Cidre Artisanal / chaque personne engagée

SPONSORS REGIONAUX

SoSo Shopping

- 7 Oreillers + 3 Mugs + 2 Horloges + 6 cadres pour les meilleurs
- 1 Cadre coup de cœur délégué

Candy Dogs Shop

- 1 Friandise XXL / chaque meilleur
- 1 pluto XS BeneBone pack pour puppy / 1 pluto S et Benbone pour jeune
- 6 packs friandises naturelles XL pour les meilleurs / 3 packs L + 3 packs S
- 1 Corne de bœuf pour chaque 1er
- 1 pack LickiMatt pour Tombola
- 1 pack friandise M pour coup de cœur délégué
- 1 bois de daim XL pour BOB

Oneed

- 1 repas déshydraté pour chaque chien engagé
- 1 pot complément alimentaire pour chaque 1er
- 1 bon d'achat de 50€ pour chaque meilleur

DOTATIONS

Laura Mourreü-Larrang (Thoresteel Kennel)

- 1 coupe XL meilleur vétéran et meilleur Champion

Dream of white Angel's kennel (Le Ru Gwenaëlle)

- Kit PetCooking + jouet os : meilleur puppy / meilleur champion
- Lots Arom'terrapet pour BOB, BOS, Vétéran

Entreprise éducation Le Ru Gwenaëlle

- 1 bilan comportemental pour le meilleur Jeune

Zoltan tibor vascssi (Tiger Tattoo's Kennel)

- Ensemble collier + laisse cuir pour le BOB

Du Chemin des moulins Kennel

- Cadeaux pour meilleur Mouvement, tempérament, Tête et coup de cœur délégué

Jérôme et Gaëtane Aubert (Maison Vannbert kennel)

- Peinture Amstaff BOB

Muriel Froelich

- Surprise pour le coup de cœur de la juge

F.A.S.T. - CONCOURS CHIEN / ENFANT

Extrait du règlement d'exposition F.A.S.T. pour une R.E. Art. 22 :

« **CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS** : Ne peuvent participer que les enfants âgés de 10 à 17 ans présentant un chien âgé au minimum de 4 mois, maximum 6 mois, vaccinés à jour y compris le vaccin antirabique. L'organisation ne prendra en compte que les enfants engagés avec une autorisation parentale complétée et signée. »



BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS CHIEN / ENFANT **REGIONALE D'ELEVAGE F.A.S.T. 2023**



NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NOM DU CHIEN PRESENTE :

NOM DU PROPRIETAIRE DU CHIEN :

ADRESSE :

N° D'ENREGISTREMENT AU CATALOGUE :

TRANSPONDEUR N° :

Ce bulletin d'inscription ne sera pris en considération que si les parents ont rempli, daté et signé le formulaire ci-dessous.

Je soussigné(e), père (mère) *(rayer la mention inutile)* :

Domicilié(e) à :

Demande l'inscription de mon enfant ce jour au concours chien / enfant et m'engage à être présent à l'entrée du ring pour intervenir en cas d'incident, quel qu'il soit.

Je déclare être civilement responsable de mon enfant le jour de l'exposition et dégage pleinement toute responsabilité, y compris la responsabilité civile du Club de race FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.), tant des dommages causés par mon enfant et/ou le chien qu'il présente, que ceux qui pourraient être occasionnés à mon enfant et/ou au chien présenté.

Dans le cas où le chien présenté appartient à une tierce personne, le propriétaire de l'animal doit donner son accord en signant conjointement ce bulletin d'inscription.

Fait à _____, le _____

Signature(s) précédée(s) de la mention manuscrite « *Lu et Approuvé* »



FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER

BULLETIN D'ADHESION 2023

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

NOUVELLE ADHESION ☐

RENOUVELLEMENT d'ADHESION ☐

N° ADHERENT

A COMPLETER PAR L'ADHERENT PRINCIPAL (en lettres capitales d'imprimerie svp)

☐ M. ☐ Mme

Date de naissance

NOM PRENOM

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone E-mail

Parrainé par (facultatif)

Affixe

Eleveur SCC n° Nombre de chiens possédés Mâle(s) Femelle(s)

A COMPLETER EN CAS D'ADHESION COUPLE (uniquement pour toute personne vivant sous le même toit)

☐ M. ☐ Mme

Date de naissance

NOM PRENOM

Téléphone E-mail

Par la présente, je sollicite ma qualité de membre de l'association FRANCE AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (F.A.S.T.). Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et Règlement Intérieur de l'association et je reste en attente de validation de ma qualité de membre par le comité F.A.S.T. Ce n'est qu'après cette approbation que je recevrai ma carte de membre pour l'année civile en cours. Je certifie sincères et véritables les informations portées ci-dessus.

A Signature du ou des membres :

Le

TYPE DE MEMBRE	ADHESION UNIQUE	ADHESION COUPLE
Membre actif	☐ 30 €	☐ 35 € (30€ + 5€)
Membre bienfaiteur	☐ 75 €	☐ 87 € (75€ + 12€) ou plus

Pour tout renseignement concernant une adhésion, veuillez contacter Mme Stéphanie LE GALL : slegall.fast@gmail.com

☐ Chèque Bancaire (à l'ordre de F.A.S.T.)	Votre bulletin est à adresser à Mme Adeline DE ROJAS 16 rue de Pontailleur 21270 VIELVERGE
☐ Espèces	
☐ Paypal (Paiement en ligne sécurisé)	

Politique de confidentialité du F.A.S.T. : les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. Le fichier mis en œuvre pour le suivi des adhérents est à usage exclusif de notre association et ne peut être vendu, donné ou échangé. En application des directives de la CNIL Loi 2018-493 du 20/06/2018, la Convention 108+ du 30/03/2023 et le RGPD du 26/07/2019, Art. 12, 13, 14, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétaire du F.A.S.T.

Siège Social : 106 rue des Closiaux - F 92140 CLAMART
Adresse Présidence : 2A rue de la Verdure - F 67640 FEGERSHEIM / Tél + 33 6 48 84 76 41 / fast.murielfroelich@orange.fr / Site : www.france-amstaff.fr



CLUB FAST France American Staffordshire Terrier

REGIONALE FAST OUISTREHAM ► Samedi 15 juillet 2023



F.A.S.T. COMITE



LE BUREAU

PRESIDENTE	Muriel FROELICH (fast.murielfroelich@orange.fr)
VICE-PRESIDENT	Farid LAHRECHE (flahreche.fast@gmail.com)
SECRETAIRE	Cynthia SCHMITT (fastalsace.schmitt@gmail.com)
TRESORIERE	Adeline DE ROJAS (fast.aderojas@gmail.com)
TRESORIERE-ADJOINTE	Stéphanie LE GALL (slegall.fast@gmail.com)
Responsable des Adhésions	

LES RESPONSABLES DES COMMISSIONS

Commission COMMUNICATION PUBLICATION	Tous les administrateurs
RESPONSABLE BULLETIN	Laura MOUREU-LARRANG (fast.aquitaine-moureu@outlokk.com)
COTATIONS – SANTE – TAN Enregistrement résultats	Cynthia SCHMITT (fastalsace.schmitt@gmail.com)
Commission DELEGATION Responsable des délégués	Amandine LAHRECHE (hautdefrance.fast@gmail.com)
Commission DISCIPLINE	Muriel FROELICH (fast.murielfroelich@orange.fr)
Commission ELEVAGE	Amandine LAHRECHE (hautdefrance.fast@gmail.com)
Commission EXPOSITIONS Enregistrement Titres CH	{Nicolas DOLMEN (contactwips@gmail.com) & {Farid LAHRECHE (flahreche.fast@gmail.com)
Commission JUGES – STANDARD – PNC	Muriel FROELICH (fast.murielfroelich@orange.fr)
Commission SANTE	Annabelle CADIOU (fast.occitanie.cadiou@orange.fr)
Commission UTILISATION – TAN	Cynthia SCHMITT (fastalsace.schmitt@gmail.com)
RESPONSABLE SITE	Farid LAHRECHE (flahreche.fast@gmail.com)

Siège Social : 106 rue des Closiaux - F 92140 CLAMART

Adresse Présidence : 2A rue de la Verdure – F 67640 FEGERSHEIM / Site : www.france-amstaff.fr



CLUB FAST France American Staffordshire Terrier



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, affiliée à la Société Centrale Canine,
fédération nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture (arrêté du 22 mai 1969), reconnue d'utilité publique

EXTRAIT DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS SCC POUR REGIONALE D'ELEVAGE

Article 1 : LIEU et DATE

Voir page 1

Article 2 : ARRIVEE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures 30. Les jugements commenceront à 10 heures précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

Article 3 : LOGEMENT

Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

Article 4 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera à partir de 16 heures.

Article 5 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

Article 6 : TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Article 7 : PRESENTATION

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

Article 8 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Article 9 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1^{ère} catégorie ne sont pas admis. Seront refusés :

- a) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- b) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (papier ou online).

Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquis le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Baby, Puppy et Vétérin.

Article 10 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

CLASSE INTERMÉDIAIRE : pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE OUVERTE : pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL : pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (Photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

L'engagement en classe "travail" pour les disciplines oïfactives CUN-CBG est autorisé pour la race American Staffordshire Terrier : Pistage F.H. niveau 1, Brevet pistage français, Brevet de recherche utilitaire, Sauvetage en décombres ou équivalent. Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu : soit un niveau pistage F.H. 1 - soit un brevet de pistage français - soit un brevet de recherche utilitaire.

CLASSE BABY (facultative) : 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de la race, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) : 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle peut donner lieu à un classement et peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de la race, du jour...

CLASSE JEUNE (obligatoire) : Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire) : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire) : Possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans ces classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE COUPLE (facultative) : Pour deux chiens de même race, de sexes différents, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE (facultative) : Pour deux chiens de même race, de même sexe, appartenant au même propriétaire. Les classes de Couple, Paire d'ouvert, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) : Comporte de 3 à 5 chiens de même race, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) : Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Autre catégorie : Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour. Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

Article 11 : RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :
• Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du Club F.A.S.T. adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.

• Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.



Article 12 : CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements se réserve les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

Article 13 : REFUS OU EXCLUSIONS

1. Des engagements :

L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2. Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :

- a) Ceux refusés par le Service Vétérinaire
- b) Ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
- c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
- d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

Article 14 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge de la race considérée). Un juge défilant peut être remplacé par tout autre juge qualifié pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Article 15 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif **TRES BON** (les chiens qualifiés **BON** ou **SUFFISANT** ne pourront prétendre à un classement).

Pour les classes Baby et Puppy, seuls pourront être classés les quatre meilleurs chiens ayant obtenu le qualificatif **TRES PROMETTEUR** (les chiens qualifiés **PROMETTEUR**, **ASSEZ PROMETTEUR** ne pourront prétendre à un classement).

Article 16 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

Article 17 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 18 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

Article 19 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

Article 20 : COUPE D'OREILLES

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

... la présentation, ... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

Article 21 : AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ETRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Article 22 : CONCOURS JEUNES PRESENTATEURS

Ne peuvent participer que les enfants âgés de 6 à 15 ans présentant un chien âgé au minimum de 4 mois, maximum 6 mois, vaccinés à jour y compris le vaccin antirabique. L'organisation ne prendra en compte que les enfants engagés avec une autorisation parentale complétée et signée.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

En s'engageant à cette manifestation, l'exposant déclare sincères et véritables les renseignements communiqués. Il accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition qu'il a reçu et dont il a pris connaissance. En conséquence, il exonère spécialement et entièrement l'Association organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à son chien ou causés par celui-ci à lui-même. Il certifie sur l'honneur que son chien et/ou son chenil ne sont pas, à sa connaissance, au jour où est signé son engagement, atteints de maladies contagieuses et s'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, l'exposant accepte d'ores et déjà de se voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de son chien et son exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. Il reconnaît être responsable du bien-être du chien qu'il présente et s'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. L'exposant a bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à son encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à la Régionale d'Elevage est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions (voir règlement intérieur).

F.A.S.T. TOP AMSTAFF

Règlement du Top Amstaff

Le **TOP AMSTAFF** du Club F.A.S.T. est un classement annuel du meilleur American Staffordshire Terrier (mâles et femelles confondus), qui se décline en 3 catégories :

- TOP AMSTAFF JEUNE
- TOP AMSTAFF ADULTE
- TOP AMSTAFF VETERAN

Les 3 vainqueurs se verront remettre un trophée, ainsi qu'un engagement offert lors de la Nationale d'Elevage de l'année et valable pour l'année suivante.

Chaque chien remplissant les conditions ci-dessous, se verra attribuer un nombre de points selon leurs résultats durant l'année en cours.

Pour être éligible à ce classement, il faudra obligatoirement remplir conditions suivantes :

- être adhérent au Club FAST et à jour de sa cotisation
- avoir fait pratiquer les tests ataxie, ALPP et dysplasie hanches et coudes sur le chien candidat
- que ce dernier soit identifié génétiquement (ADN)
- qu'il ait passé le TAN avec succès

Les expositions prises en compte sont :

- les REGIONALES D'ELEVAGE organisées par le club
- les SPECIALES DE RACES organisées dans le cadre des expositions nationales ou internationales en France
- la NATIONALE D'ELEVAGE du FAST

Les classes prises en compte :

- pour le TOP AMSTAFF JEUNE : la classe «Jeune»
- pour le TOP AMSTAFF ADULTE : les classes «Intermédiaire, Ouverte, Champion»
- pour le TOP AMSTAFF VETERAN : la classe «Vétéran»

Attribution des points de manière suivante :

– BEST IN SHOW (B.I.S.)	20 points	– 1er EXCELLENT	04 points
– MEILLEUR DU GROUPE 3 (BOG 3)	10 points	– 2 ^e EXCELLENT	03 points
– MEILLEUR DE RACE (BOB)	06 points	– 3 ^e EXCELLENT	02 points
– MEILLEUR DE SEXE OPPOSE (BOS)	04 points	– 4 ^e EXCELLENT	01 point
– CACS	04 points	– MEILLEUR JEUNE	04 points
– RCACS	02 points	– MEILLEUR VETERAN	04 points

Les mêmes résultats ci-dessus mentionnés mais obtenus en NE rapportent une majoration de 02 points, quelque soit la catégorie.

Exemple : 1^{er} Classe Ouverte avec CACS et MEILLEUR DE RACE (BOB) = 14 points (04 + 04 + 06) ; le même résultat en NE = 20 points (06 + 06 + 08)

L'attribution du qualificatif "Très bon", même classé, ne peut donner droit à l'obtention de points.

Le propriétaire du chien s'engage à envoyer au Responsable de la Commission des Expositions, pour une réception impérative avant le 15 janvier, tous les justificatifs nécessaires, à savoir :

- NOM du chien, N° LOF, date de naissance
- NOM du propriétaire
- DATES ET LIEUX des manifestations concernées
- COPIE des SLIPS DE JUGEMENT, des justificatifs des RECOMPENSES obtenues

Le Club F.A.S.T. ne pourra, en aucun cas, être désigné responsable en cas de dossier reçu incomplet, les résultats ne seront donc ni comptabilisés, ni publiés.

Le responsable de la Commission Expositions
Nicolas DOLMEN

Catalogue Officiel
R.E. American Staffordshire - Ouistreham (14) samedi 15 juillet 2023

Statistiques des chiens inscrits

3e GROUPE

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN..... 32

JEUNE MALES.....	De 1 à 2.....	2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 3 à 5.....	3
OUVERTE MALES.....	De 6 à 9.....	4
CHAMPION MALES.....	De 10 à 11.....	2
VETERAN MALES.....	De 12 à 13.....	2
PUPPY FEMELLES.....	De 14 à 15.....	2
JEUNE FEMELLES.....	De 16 à 21.....	6
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 22 à 25.....	4
OUVERTE FEMELLES.....	De 26 à 29.....	4
CHAMPION FEMELLES.....	De 30 à 30.....	1
NE CONCOURANT PAS FEMELLES.....	De 31 à 32.....	2

Soit 32 chiens inscrits pour 11 classes dans le 3e Groupe

**Soit 32 chiens inscrits pour 11 classes à l'exposition de R.E. American
Staffordshire - Ouistreham (14)**

JURY

Mme FROELICH Muriel (30)

Liste des exposants

AUBERT Jérôme Fontaine la Verte 11, chemin du Moulin Foulon 27490 FONTAINE HEUDEBOURG	6-13
BENOIST Anthony 18, rue Berthier 53000 LAVAL	2
BOULAY Stéphanie	16
BRONDEAU Jean-Philippe 5, impasse de la Clef des Champs 85710 CHATEAUNEUF	3-29
CAUVIN Sandra 1, lieu-dit le Poteau 50160 GUILBERVILLE	14
DEGRADOT Isabelle 7, rue de la Mairie 25640 FLAGEY RIGNEY	11-15-26-30
GAUDIN Orlane	10-23-27
GUEDIRI Camélia	12
GUILLEMOT Christopher et Océane	18-19
KOHL Audrey	25-28
LAHRECHE Amandine et Farid	1
LAINE Pauline	7-22
LAMY Fabien	9
LAMY—LEFEVRE Marion	5-31-32
LANDEAU Elodie	20
LE RU Gwénaëlle 42, Hent Kerfram 29700 PLOMELIN	8-21
TARREAU Amandine	4-17
TOUX Aurélie	24

STAFFORDSHIRE AMÉRICAIN

CLASSE JEUNE MALES - JUGE Mme FROELICH Muriel

1 OLD PARRY'S TRACK'S MEMORY-OF-SCHALLER'S

LOF : 155440 Tat : 250269699587077 né le 05/05/2022 (GATLING'S DIGGER DON'T LOOK BACK X OLD PARRY'S PRECIOUS PECAN PIE) Prod. Mme SCHMITT Cynthia Prop. Mme M. LAHRECHE Amandine et Farid

2 TWISTER OF NEWS PAQUIS

LOF : 154386 Tat : 250268780210873 né le 18/03/2022 (DE PACO XZ DICKIES' TEXAS RASCALS X BAKARORO END ITUBORI DAYVANA) Prod. MM. BENOIST Anthony et Jonathan Prop. M. BENOIST Anthony

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE Mme FROELICH Muriel

3 ALFAGACYNO SALVA TRUCHA T-BAG

LOF : 150292 Tat : 250269100116973 né le 24/08/2021 ((CH) ALFAGACYNO JANGO UNCHAINED X ALFAGACYNO BONNIE PARKER) Prod. M. Mme MAZZONI Fabrice et Geneviève Prop. M. BRONDEAU Jean-Philippe

4 STORMFIRE DE ROCKSTARDOG

LOF : 152298/14361 Tat : 250269610219144 né le 15/11/2021 ((CH) CASANOVA'S SEMPER FIDELIS OF ROADHOUSE X NINE TO FIVE CALIFORNIA CHROME) Prod. Mme TARREAU Amandine Prop. Mlle TARREAU Amandine

5 TYR DU CHEMIN DES MOULINS

LOF : 154725 Tat : 250269610303864 né le 14/02/2022 (TIGER TATTOO'S IAN STUART X ROMANCE NIGHT'S DREAM DU CHEMIN DES MOULINS) Prod. M. LEFEBVRE Guillaume Prop. Mme LAMY—LEFEVRE Marion

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE Mme FROELICH Muriel

6 MAISON VANNBERT OBI-WAN KENOBI

LOF : 122706 Tat : 250268600196657 né le 29/04/2018 (GOLDASH LOCKHEART X JC RING ANGELS ENIGMA) Prod. M. Mme AUBERT Jérôme / VANNSON Gaétanne Prop. M. AUBERT Jérôme

7 MAISON VANNBERT SEIYA

LOF : 145809/14077 Tat : 250269100174155 né le 12/01/2021 (GOLDASH LOCKHEART X JUDI IS A PUNK DE REBELANDPROUD) Prod. M. Mme AUBERT Jérôme / VANNSON Gaétanne Prop. Mme LAINE Pauline

8 ONIZUKA DREAM OF WHITE ANGELS

LOF : 124171/12919 Tat : 250268732304783 né le 06/06/2018 (JC RING ANGELS EL DIABLO X MITSUOKA OROCHI DREAM OF WHITE ANGELS) Prod. Mlle LE RU Gwénaëlle Prop. Mme LE RU Gwénaëlle

9 SIEGFRIED DU CHEMIN DES MOULINS

LOF : 150179/14230 Tat : 250268743981365 né le 16/07/2021 (TIGER TATTOO'S IAN STUART X JC RING ANGELS HELLENA) Prod. M. LEFEBVRE Guillaume Prop. M. LAMY Fabien

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE Mme FROELICH Muriel

10 P GAZ Z SYSTEM OF ISS ARENA

LOF : 131695/13372 Tat : 250268743006034 né le 02/06/2019 (MAGIC KING OF RING'S X NEHA LENNIA DIVINITY OF ISS ARENA) Prod. M. Mme HAMZA Mehdi / BOULAY Laura Prop. Mlle GAUDIN Orlane

11 RAGNAR AMERICAN BLACK LEGION

LOF : 143777/13932 Tat : 250268743489980 né le 10/11/2020 (KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND X FRENCH CHALLENGER LESPERSANZA) Prod. M. Mlle GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

CLASSE VETERAN MALES - JUGE Mme FROELICH Muriel**12 BACK TO BASIC J-LARGO BLUE SQUARE CAFE**

LOF : 083703/09860 Tat : 250269606235075 né le 06/04/2014 ((CH) LOBOTOWN PUPPY X FERYEL BLACK NUMA) Prod. Mlle GUEDIRI Camélia Prop. Mlle GUEDIRI Camélia

13 GOLDASH LOCKHEART

LOF : 090966/11219 Tat : 250268712286259 né le 03/03/2015 (STAFF O'CLASS FIND ME IN PARIS X AIN DUETO) Prod. M. GOLDBLUM Hadrien Prop. M. AUBERT Jérôme

CLASSE PUPPY FEMELLES - JUGE Mme FROELICH Muriel**14 THONYA UN AMOUR DE MOLOSSE**

LOF : 159206 Tat : 250268780525277 née le 21/11/2022 (PACO II OF ISS ARENA X MINDY UN AMOUR DE MOLOSSE) Prod. Mme M. CAUVIN Sandra / DUPONT Anthony Prop. Mme CAUVIN Sandra

15 THUNDER-OF-LOVE BY AMERICAN BLACK LEGION

LOF : 159089 Tat : 250269591314574 née le 23/12/2022 (SANDOR AMERICAN BLACK LEGION X DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE) Prod. M. Mme GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE Mme FROELICH Muriel**16 TAYA DU CHEMIN DES MOULINS**

LOF : 157098 Tat : 250268780450304 née le 23/07/2022 (TIGER TATTOO'S IAN STUART X N'HARLEY QUINN DU CHEMIN DES MOULINS) Prod. M. LEFEBVRE Guillaume Prop. Mme BOULAY Stéphanie

17 THE GOLDEN ROSE DE ROCKSTARDOG

LOF : 157432 Tat : 250269610464539 née le 10/08/2022 (BURNING STAFF SECRET TICKET AT GENIUS AST X LECHIS ROYAL DISTINCTION) Prod. Mme TARREAU Amandine Prop. Mlle TARREAU Amandine

18 THORESTEEL THE STANDOUT TISHA

LOF : 155882 Tat : 250269610318816 née le 19/04/2022 ((CH) CELIA'S BLUE EYES JIM-JERICO-COURTS X THORESTEEL PASTEL MIDNIGHT*LOVE) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane

19 THORESTEEL TIANA DANCE WITH THE DEVIL

LOF : 158420 Tat : 250269610464709 née le 24/09/2022 ((CH) MOONRISING DANCE WITH THE DEVIL X THORESTEEL ROYAL BRIDGET BOLD BEAUTIFUL) Prod. Mme MOUREU-LARRANG Laura Prop. M. Mme GUILLEMOT Christopher et Océane

20 TRUST ME DE ANGEL'S OF CARMINE

LOF : 155317 Tat : 250269610235654 née le 01/02/2022 (NEWMAN DE ANGEL'S OF CARMINE X RITA KEEP YOUR HEAD UP) Prod. M. Mme SMORAG Sébastien et Gaëlle Prop. Mlle LANDEAU Elodie

21 TRYSTANA DREAM OF WHITE ANGELS

LOF : 156257 Tat : 250268780346261 née le 14/06/2022 (ORION OF WOODCASTLE'S DOGS X PYTA LOVA DREAM OF WHITE ANGELS) Prod. Mme LE RU Gwenaëlle Prop. Mme LE RU Gwénaëlle

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE Mme FROELICH Muriel**22 MAYA ROYAL GOLD LINE**

JR : 714932 Tat : 688010000803701 née le 07/10/2021 (DUCIPAL RACE TO THE PARTY X JC RING ANGELS MEDY) Prod. M. JOCIP Nikola Prop. Mme LAINE Pauline

23 SAN SHA DU ROYAUME DE TAG'

LOF : 151299/18878 Tat : 250268743987188 née le 19/07/2021 (MARIO (DIT MASAY) X MULAN) Prod. Mme GAUDIN Vanessa Prop. Mlle GAUDIN Orlane

24 SANTANA DREAM OF WHITE ANGELS

LOF : 151823/18810 Tat : 250268780121717 née le 29/10/2021 (P'TYSON DU DOMAINE DES DEMONS BRETONS X PANAMA PEPPER DREAM OF WHITE ANGELS) Prod. Mme LE RU Gwénaëlle Prop. Mlle TOUX Aurélie

25 TAINI

LOF : 153166/18891 Tat : 250268780128796 née le 01/01/2022 (ORION OF WOODCASTLE'S DOGS X POLLY) Prod. Mme KOHL Audrey Prop. Mlle KOHL Audrey

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE Mme FROELICH Muriel**26 NOUMEA AMERICAN BLACK LEGION**

LOF : 115290/15785 Tat : 250268731949957 née le 21/08/2017 (MILLION OF STARS DU DOMAINE DE ROUJUS X FRENCH CHALLENGER LESPERANZA) Prod. M. GARNERET Anthony / DEGRADOT Isabelle Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

27 PAGINA DEMI VID'ASSLAN GLORY POTENCY OF RING'S

LOF : 134126/17243 Tat : 250268743090453 née le 18/08/2019 (SAMURAI COSA NOSTRA IMPERO X VANJA KING OF RING'S) Prod. Mlle BOULNOIS Emeline Prop. Mlle GAUDIN Orlane

28 POLLY

LOF : 131941/17230 Tat : 250268732536613 née le 25/05/2019 (LOU BLUE X LOLA) Prod. M. SEITE Mathieu Prop. Mlle KOHL Audrey

29 RUGSTAFF ROWDY WINWAR'S ANGEL

LOF : 139950 Tat : 250269802870036 née le 19/05/2020 ((CH) LOBOTOWN WILLYNWOOD SIPPING WHISKEY OUT THE BOTTLE X WINWAR'S NEVER FORGET) Prod. M. BRONDEAU Jean-Philippe Prop. M. BRONDEAU Jean-Philippe

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE Mme FROELICH Muriel**30 DREAMCLASS OHANA LADY PERSPECTIVE**

LOF : 122330/16644 Tat : 250268712723879 née le 09/05/2018 ((CH) KARBALLIDO STAFFS MAMBO GOLDEN LEGEND X DREAMCLASS IMNE OF GLORY HEART) Prod. Mme MEZQUIDA Catherine Prop. Mme DEGRADOT Isabelle

CLASSE NE CONCOURANT PAS FEMELLES - JUGE Mme FROELICH Muriel**31 RAINA DU CHEMIN DES MOULINS**

LOF : 141267 Tat : 250269300008975 née le 20/07/2020 (ODIN DU CHEMIN DES MOULINS X M'ODAL) Prod. M. LEFEBVRE Guillaume Prop. Mme LAMY—LEFEVRE Marion

32 TEX AVERY BIP BIP DU CHEMIN DES MOULINS

LOF : 157110 Tat : 250268780449880 née le 20/07/2022 (WAGNER STRIDER IN DIVERSITY X JC RING ANGELS HELLENA) Prod. M. LEFEBVRE Guillaume Prop. Mme LAMY—LEFEVRE Marion



Réalisation :

SARL - 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189
Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

